

ABONNEMENT.

SAUMUR :
En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Septembre 1882.

Chronique générale.

Depuis que s'est affirmé le succès des troupes anglaises en Égypte, la presse allemande nous témoigne une sollicitude vraiment touchante. Le règlement de nos intérêts orientaux la préoccupe et l'émeut : elle s'effraie charitablement pour nous des visées ambitieuses que nourrit vraisemblablement le cabinet britannique et crie bien haut qu'on ne saurait nous oublier dans les compensations futures. L'Allemagne, bonne et généreuse personne, est toute scandalisée des projets qu'elle prête à nos voisins d'outre-Rhin, tant d'égoïsme lui fait horreur.

Sans nous méprendre aucunement sur le véritable sens de ces manifestations indignées et de cette sympathie chaleureuse, nous avons du moins à constater qu'elles ont contribué sans doute à provoquer dans les sphères politiques de salutaires réflexions en laissant clairement prévoir aux Anglais qu'une rapacité trop exclusive susciterait contre eux en Allemagne des défiances redoutables.

D'autre part, le bruit s'est répandu que les Russes massent en Arménie des forces considérables et se préparent à demander en Asie des compensations pour les avantages que la Grande-Bretagne pourrait actuellement recueillir en Égypte.

Ces circonstances ne sont assurément pas étrangères à l'attitude nouvelle que nous constatons depuis quelques jours dans la presse et dans l'opinion anglaises.

Le langage hautain, menaçant, qui avait débité comme une fanfare au lendemain de la victoire et que n'avait pas calculé une ivresse irréfléchie, fait place à la modération, à une allure pacifique et conciliatrice, à des avances, à des déclarations dont la

France doit prendre note, sans s'exagérer leur sincérité.

Il ne faudrait pas, bien entendu, s'illusionner sur la signification de ces brusques embrassements. Qui connaît l'Angleterre sait que sa politique se résume en une maxime qui corrige singulièrement les élan rapportés plus haut : « Amis de tout le monde, alliés de personne. »

Avons-nous assez entendu, sous l'Empire, les républicains dénoncer, avec une vertueuse indignation, les procédés policiers du gouvernement? Qui n'a présentes à la mémoire ces éloquentes protestations contre « l'inquisition administrative », les « mouchardises préfectorales », et « l'institution des blouses blanches »? Dans les journaux, les clubs et le Corps-Législatif, c'était comme un concert de récriminations indignées à l'adresse des fauteurs de délation.

Eh bien, voici le texte d'une circulaire confidentielle, par laquelle le sous-secrétaire d'Etat Labuze vient de prescrire aux préfets un odieux système d'espionnage et de dénonciation contre tout le personnel des différentes administrations financières :

« Paris, le 25 septembre 1882.

» Monsieur le préfet,

» Un décret du 42 août dernier, inséré au Journal officiel du 43, a déterminé les attributions du sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances.

» Ces attributions comprennent notamment : l'examen et la présentation au ministre des propositions des directeurs généraux des administrations financières, relatives au personnel des agents supérieurs ou assimilés, dont la nomination est réservée au Président de la République ou au ministre des finances ;

» Le contrôle des nominations auxquelles ces mêmes directeurs généraux sont chargés de pourvoir directement, par délégation du ministre, en exécution des décrets du 22 décembre 1881 et du 8 février 1882 ;

» La nomination des receveurs buralistes de première classe.

» En leur notifiant le décret du 42 août, j'ai rappelé aux directeurs généraux, qu'aux qualités professionnelles, les agents de tous grades présentés ou nommés par eux doivent joindre un dévouement incontestable au gouvernement de la République.

» Je me réserve le soin de vous demander vos observations et votre avis au sujet de l'attitude politique des agents du cadre supérieur des administrations financières.

» Relativement aux agents appartenant au cadre inférieur dont la nomination a été déléguée aux directeurs généraux, ces hauts fonctionnaires pourront, seuls avec moi, continuer à vous consulter, conformément aux instructions qui leur ont été adressées par une circulaire ministérielle du 21 mai 1882.

» Toutefois, afin d'assurer d'une manière efficace l'exercice du contrôle, au point de vue politique, que me confère le nouveau décret sur les nominations et présentations faites par les directeurs généraux, il est indispensable que je possède, à l'avance, des renseignements aussi précis que possible sur le compte des agents de tous grades.

» J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien me fournir confidentiellement une notice individuelle sur chacun des agents :

» De l'enregistrement, des domaines et du timbre,

» Des contributions directes,

» Des douanes,

» Des contributions indirectes,

» Des manufactures de l'Etat,

autres que ceux nommés par les chefs de services locaux.

» Dans cette notice, qui indiquerait le nom, le grade et la résidence de chaque agent, vous voudriez bien vous expliquer :

» 1° Sur la conduite de l'agent ;

» 2° Sur son attitude politique ;

» 3° Sur ses relations de famille et ses fréquentations habituelles ;

» 4° Sur sa situation de fortune et les charges qui lui incombent.

» Ces renseignements me permettront d'apprécier s'il convient de donner suite aux

nominations ou d'accueillir les propositions que les directeurs généraux ont le devoir de faire en s'inspirant surtout des titres professionnels et des règles de la hiérarchie, dont je désire moi-même tenir le plus grand compte.

» J'attacherais beaucoup de prix à ce que les notices individuelles me parvinssent avant le 1^{er} novembre prochain.

» En ce qui concerne les receveurs buralistes, au sujet desquels vous avez dû faire procéder à une enquête minutieuse, conformément à la demande de l'un de mes prédécesseurs, il est inutile que vous me transmettiez des feuilles de signalement; je me propose, au surplus, de vous consulter sur chaque receveur buraliste individuellement, lorsque cela me paraîtra nécessaire.

» Je vous prierais enfin, si la situation d'un fonctionnaire, au sujet duquel vous m'auriez transmis des renseignements, venait à se modifier, de m'adresser une notice spéciale.

» Veuillez agréer, monsieur le préfet, etc.

» Le sous-secrétaire d'Etat des finances,

» LABUZE. »

Ainsi, le sieur Labuze réclame « une notice individuelle sur chacun des agents » ; et les investigations préfectorales doivent porter non-seulement sur « l'attitude politique » de l'agent, mais encore « sur ses relations de famille et ses fréquentations habituelles ».

En même temps, le sous-secrétaire d'Etat des finances nous apprend que, « conformément à la demande de l'un de ses prédécesseurs », on a dû déjà « procéder à une enquête minutieuse » sur les receveurs buralistes. Cependant, ajoute-t-il, « je me propose de vous consulter sur chaque receveur individuellement lorsque cela me paraîtra nécessaire ».

C'est l'espionnage et la délation élevés à la hauteur d'institutions d'Etat. Après avoir fait de ses préfets des crocheteurs, la République les réduit au rôle de vulgaires mouchards. Pour rester fidèle jusqu'au bout à ses traditions, il ne lui reste plus

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE III (Suite.)

— Pât au ciel, murmura le ténor, que vous fusiez arrivée à temps!... non pas que je regrette ce que j'ai fait, poisque, malgré tout, j'aime Lucy, et que j'adore les enfants dont elle me prive; mais parce que je déplore maintenant la façon dont n'est accompli ce mariage repoussé par la loi française... Si j'étais en règle avec la loi française!

— Vous devez plus encore le regretter au point de vue de la religion, dont vous avez ouvertement bravé les préceptes.

— Je le sais... mais...

— La punition ne s'est point fait attendre. Accablez-la, du moins, en expiation.

— Et vous, madame, vous qui êtes croyante, pratique, vous qui n'avez violé aucune loi divine ni humaine, pourquoi souffrez-vous autant que moi... qui ai mérité de souffrir?

— Ceci est le secret d'une volonté plus haute

que nos jugements et devant laquelle je m'incline sans révolte.

— Vous croyez, par exemple, que vous serez récompensée d'autant plus que vous aurez souffert? dit le ténor avec une inconsciente ironie.

— Je n'aurai droit à aucune récompense; mais j'ai dans l'éternelle justice, aidée de l'éternelle miséricorde, une telle foi, une telle espérance, que cela me fait supporter le présent, et attendre en paix l'avenir.

— Vous êtes heureuse! prononça tristement Antonio Boldini, avec un sentiment d'envie naïve.

— Oui, répondit Geneviève en levant vers le ciel, à travers les vitres étroites, un regard éblouissant de foi.

Et l'entretien retomba, de ces hauteurs, dans les détails pratiques des soins multipliés que réclamait le malade.

Car, il fallait bien le reconnaître, ce que la jeune femme prenait pour un acheminement vers la guérison, n'était qu'une accalmie, qu'une halte, sur la funèbre route.

Les sources de la vie devaient être atteintes chez l'ancien chanteur; les natures efféminées, surmenées par la vie parisienne, et frappées par des chagrins intimes, manquent du ressort nécessaire pour lutter contre l'adversité.

— Je voudrais pourtant bien embrasser mes fils avant de mourir! gémissait le pauvre Boldini. Si

vous saviez combien je pense à eux! combien je m'inquiète de leur avenir!... Car notre mariage, excellent en Angleterre, et honnête par tous pays, n'est pas légal en France... L'honnêteté, en cette occasion, n'est pas la légalité, hélas! Si vous saviez, madame, sans la maladie qui me terrasse, tout ce que j'avais entrepris pour arriver à cette légalité?...

Et tout bas, tout bas, il ajoutait d'un accent plaintif :

— Oh! je voudrais voir Lucy!... Tout dépendrait d'elle maintenant. Lucy!... Lucy!...

Alors, dans le cœur de Geneviève, ouvert à tous les nobles sentiments, germa le généreux projet de rendre une famille au moribond, d'attendrir Lucy sur le mari qu'elle s'était donné dans un jour de folie pour l'abandonner ensuite dans un jour de misère, de transformer enfin ce mariage anglais, honnête mais illégal, en une union légale et française.

CHAPITRE IV

Pour mettre à exécution ce projet si chrétien, si sage, Geneviève se fit répéter par le malade la description minutieuse de la maison où Lucy avait été aperçue par lui, quelques semaines auparavant, descendant de voiture avec ses deux petits garçons.

Prenant Jeannine par la main, pour se donner à la fois plus d'autorité et plus de persuasion, elle se mit dès le lendemain en route pour la rue Rou-

gemont, où ses yeux interrogateurs cherchèrent à reconnaître l'immeuble dont l'apparence extérieure répondait au signalement donné : porte carrée, timbre argenté, lourd balcon de pierre, Compagnie financière avec enseigne d'or au premier étage.

Quoique le siège eût atteint la période aiguë, que les chevaux eussent été aux trois quarts réquisitionnés et mangés, que les omnibus ne fussent qu'un souvenir, et que les voitures de maîtres n'existassent plus qu'à l'état d'ombres errantes, ce quartier de Paris gardait encore, dans sa morne tristesse, un certain cachet de confortable.

La maison à balcon, où la Compagnie financière étalait son titre doré, se dressait presque à l'entrée de la rue Rougemont. Un concierge polissait mélancolement l'argenture du timbre : le grand commerce aime quand même la représentation.

Ce fut à lui que Geneviève marcha tout droit.

— M^{me} Boldini?

— M^{me} Boldini?... je ne sais pas trop... je descends des romparts et, depuis trois mois, je m'occupe si peu de la loge!...

— Une jeune dame blonde... jolie... avec deux enfants?...

— Ah! oui... très-bien. C'est qu'elle n'est pas locataire précisément; elle demeure ici depuis le siège, en famille.

Dans son désir de voir Lucy, Geneviève ne releva pas, ne remarqua même peut-être pas ce mot :

qu'à ressusciter le système des visites domiciliaires.

Avant-hier, à quatre heures, l'adjoint au maire du 14^e arrondissement de Paris, assisté du commissaire Dulac et de nombreux sergents de ville, a fait briser les portes de l'école congréganiste de la rue de la Lune, n° 14.

Cette maison a été léguée à l'institut de Saint-Vincent de Paul en 1693 par M^{me} Louvet.

La France donne les détails suivants sur l'affaire de Fernana, en Tunisie :

« Une collision avait éclaté entre des ouvriers italiens et un détachement d'infanterie de ligne. Ceux-ci avaient accueilli ceux-ci à coups de revolver, sans atteindre personne, et le général Forgemol voulait traduire les Italiens devant un conseil de guerre.

« Tel n'a pas été l'avis du président du conseil qui, avec l'approbation de ses collègues consultés par lui, a préféré s'entendre avec le chargé d'affaires d'Italie, M. Res-sau. Les ouvriers ont été renvoyés dans leur pays. »

LA VENDÉE EXALTÉE PAR VICTOR HUGO.

Les Vendéens qui viennent de faire, sous la conduite de M. de Baudry-d'Asson, le pèlerinage de Frohsdorf, seront peut-être bien aises qu'on leur rappelle en quels termes M. Victor Hugo, dans son livre intitulé : *Littérature et philosophie mêlées*, parle de la Vendée.

« En 1793, dit-il, la France faisait front à l'Europe, la Vendée tenait tête à la France. La France était plus grande que l'Europe, la Vendée était plus grande que la France. »

Grande comme le monde,

aurait pu ajouter le poète.

Nous doutons fort que le Roi, en recevant ses fidèles Vendéens, leur ait dit quelque chose de plus flatteur que les paroles que nous venons de citer.

M. Victor Hugo chantera-t-il le pèlerinage? (Patrie.)

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le gouvernement anglais a communiqué à quelques cabinets la correspondance tombée en ses mains, échangée entre l'entourage immédiat du Sultan et Arabi. Cette correspondance était chiffrée. La clef en a été révélée par un ami de l'ex-dictateur.

Ces pièces fournissent la preuve que quinze jours avant la défaite de Tel-el-Kébir, au milieu des négociations pour la conclusion de la convention militaire anglo-turque, on écrivait encore de Constantinople, à Arabi, de se soumettre au khalife, et on lui promettait que la Turquie ferait cause commune avec lui contre l'Angleterre.

Presque tous les indigènes de Port-Saïd qui s'étaient réfugiés à Damiette sont revenus.

« en famille ».

— A quel étage ? interrogea-t-elle.

— Au deuxième, à gauche.

Jeannine bondissait déjà dans l'escalier, comme une chevrete.

Geneviève monta le cœur battant, allant entreprendre cette œuvre singulière de rapprocher aujourd'hui des époux dont elle avait jadis essayé d'empêcher l'union.

Étrange logique des événements !... La jeune femme les examinait, elle, impartialement, aux lueurs de sa conscience.

Autrefois, il fallait séparer Antonio Boldini et M^{lle} Bourgeat, alors que toutes les lois sociales se dressaient entre eux. Maintenant, l'union conclue à Pétranger, le devoir des amis de ce couple en révolte contre la religion et la légalité, n'était-il pas d'ouvrir les yeux aveugles, de réchauffer les cœurs refroidis, de les courber enfin devant l'Église et le Code ?

Intrépide comme ceux que le devoir guide, Geneviève sonna, demanda M^{me} Boldini et fut introduite sans difficulté dans une pièce assez vaste, dont l'ameublement sévère et les sombres tentures révélèrent un cabinet de travail.

Devant un feu maigre — les riches courent aussi, pendant ce rude hiver, l'extrême pénurie de chauffage — une femme lisait.

Sur le tapis, deux petits garçons, beaux et blonds

Une seconde expédition. — Les troupes anglaises actuellement en Egypte seront envoyées à Malte. On croit qu'une seconde expédition sera nécessaire. Dans ce cas, l'Angleterre annexera purement et simplement l'Égypte.

D'après une dépêche de Vienne, publiée par la *Gazette de Francfort*, des pourparlers ont lieu en ce moment entre l'Angleterre et les grandes puissances, relativement à la solution de la question égyptienne, et que l'Angleterre est d'accord avec les trois puissances impériales sur les points principaux ; l'Italie se montre très-bien disposée, tandis que l'attitude de la France paraît incertaine et hésitante. La Porte ne s'est pas encore prononcée.

Le Caire, 28 septembre.

Le bruit était généralement répandu ce matin que le général Wolseley devait retourner lundi en Angleterre. Mais ce bruit n'est pas fondé.

Le général Wolseley ne partira pour l'Angleterre que lorsque les questions urgentes seront réglées, c'est-à-dire après les décisions des cours martiales, la retraite d'une partie de l'armée anglaise et la réorganisation de l'armée égyptienne.

Le règlement de ces questions demandera au moins une quinzaine.

Nous lisons dans le *Novosti*, de Saint-Petersbourg, à la date du 25 septembre :

« On est d'avis en Europe que c'est à la Russie qu'incombe le rôle de protester contre les agissements des Anglais en Egypte, parce que, dit-on, les succès anglais ont porté un coup sensible au prestige de la Russie.

« Quoique nous soyons également de l'avis que la Russie n'a aucun motif de se réjouir des victoires anglaises, nous considérons néanmoins les excitations continuelles qui nous poussent à une lutte avec l'Angleterre comme très-suspectes.

« Nous ne nous trompons pas, ce nous semble, en émettant la supposition d'un véritable complot pour nous brouiller avec l'Angleterre.

« Qui profiterait de cette brouille ? Cela n'est pas difficile à deviner, quand on réfléchit que ce sont surtout les journaux officieux allemands et autrichiens qui s'efforcent de nous convaincre que c'est à nous de nous faire les défenseurs des obligations internationales confisquées par l'Angleterre.

« Quoique nous ayons des motifs pour être mécontents de la politique du cabinet de Saint-James, les excitations systématiques, dont nous parlons plus haut, doivent nous engager à être plus circonspects.

« La France a décliné le rôle dont l'Allemagne voulait la charger. Jusqu'à présent nous ne voyons pas la nécessité d'accepter ce rôle. »

comme leur mère, alignaient les combattants d'un champ de bataille en miniature... inconscient reflet de la préoccupation poignante, incessante, de toute une population prisonnière !

Dans l'angle de la cheminée, enfoncée dans un fauteuil immense et comme noyée dans l'ombre des lourds rideaux, une forme masculine qui sortit brusquement de son immobilité, lorsque le domestique annonça :

— Mme Carvès.

Se dressant alors comme poussée par un ressort, l'ombre s'engouffra derrière une portière flottante.

La dame blonde, au contraire, posa tranquillement son journal et tourna vers la nouvelle venue un visage étonné.

Lucy n'avait point changé. Même front orgueilleux, même teint éclatant, même regard superbe. Les années écoulées, en accentuant ses traits fiers, leur donnaient un caractère plus impérieux.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

A table d'hôte :

Un commis-voyageur prend le bateau aux radis et le vide dans son assiette.

Son voisin de table, réclamant :

— Pardon, monsieur, mais je vous ferai observer que j'aime aussi les radis.

Le commis-voyageur, avec âme :

— Oh ! pas tant que moi, monsieur, pas tant que moi !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 septembre.

Les dispositions générales sont toujours aussi mauvaises, on craint pour la liquidation du mois courant, une élévation des prix de report et les ventes s'accroissent : le 3 0/0 est assez soutenu à 81.80, 81.77 et 81.85 ; l'amortissable oscille de 82.70 à 82.67 et 82.72 ; le 5 0/0 cote 115.80 et 115.85.

Les fonds étrangers sont, malheureusement pour nos rentes, l'objet de demandes suivies. On cote le Turc 12.42 et 12.50 ; l'Égypte 6 0/0, de 358.75, gagne le cours de 360.

Parmi les Sociétés de crédit qui ont gardé quelque activité il faut remarquer :

La Banque de France se tient à 5,425. Le bilan indique une diminution dans l'encaisse or de 5,787,000 fr. et dans l'encaisse argent de 510,000 francs.

La Banque de Paris fléchit à 1,130.

Le Crédit Foncier se maintient du comptant à 1,535 et à 1,530 à terme. L'épargne se porte avec plus d'empressement que jamais sur les obligations foncières 4 0/0 émises à 480 fr., remboursables à 500 fr.

La Foncière de France et d'Algérie est encore en progrès à 505.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ne varient pas à 530. Nous ne saurions trop recommander au public de se porter sur cette valeur qui est certainement appelée à de plus hauts cours.

La Banque Centrale de Crédit est recherchée en raison de la plus-value que nous prévoyons à bref délai sur ces titres.

La Générale cote 635.

Les actions du Suez continuent à fléchir à 2,590 et 2,580, puis on reprend à 2,610 et 2,625 ; les Délégations sont offertes à 1,270 et 1,280 ; le Panama se tient à 535.

Signalons la faiblesse du Gaz qui réagit à 1,592 francs 50.

Les chemins sont abandonnés par les capitalistes : le Lyon cote 1,660 ; l'Orléans 1,320.

Chronique militaire.

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 1882.

Le ministre de la guerre, en conformité des prescriptions de l'article 9 du décret du 26 mai 1881, a autorisé l'inscription d'office au tableau d'avancement, au grade de capitaine, des dix-huit lieutenants ci-après désignés, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'École d'application de cavalerie avec la note très-bien, et qui se trouvent compris dans la première moitié de la liste de classement, savoir :

- M. Abonneau (Pierre), du 5^e dragons.
- M. de Castelli (Marie), du 46^e chasseurs.
- M. Marete de Lagrenne (Georges), du 3^e hussards.
- M. Conneau (Louis-Napoléon), du 6^e dragons.
- M. Lhuillier (Victor), du 10^e hussards.
- M. Javet (Marie), du 44^e cuirassiers.
- M. Sabry de Montpoly (Marie-Aimé), du 6^e chasseurs.
- M. Charles de Carbonnières (François), du 3^e chasseurs d'Afrique.
- M. Gaillard-Bournazel (Jean-Baptiste), du 2^e dragons.
- M. Grellet (Barthélemy), du 43^e dragons.
- M. Jochaud du Plessix (Félix), de l'École de cavalerie.
- M. Gilet (Louis), du 9^e dragons.
- M. de Tréville (Ludovic), du 47^e chasseurs.
- M. Hache (Edouard), de l'École de cavalerie.
- M. Vidal de Lausun (Pierre), du 3^e dragons.
- M. Tampé (Gontran), du 3^e cuirassiers.
- M. Delmas (Henri), du 18^e chasseurs.
- M. Chavane (Marie), du 6^e cuirassiers.

Adoption de nouveaux modèles de sabres pour les troupes de cavalerie.

Sur l'avis conforme des comités consultatifs de la cavalerie et de l'artillerie, le ministre de la guerre a pris, à la date du 43 juillet dernier, les décisions suivantes :

1^o Trois nouveaux modèles de sabres sont adoptés pour les cuirassiers, les dragons et la cavalerie légère. Ces sabres recevront respectivement la dénomination de sabre de cavalerie de réserve modèle 1882, et sabre de cavalerie légère modèle 1882 ;

2^o Les sabres de cavalerie de réserve modèle 1854, et de dragon modèle 1854 existants, seront raccourcis de cinq centimètres. Le bracelet inférieur de ces sabres sera supprimé. Ces deux armes ainsi modifiées seront désignées respectivement sous les noms de sabre de cavalerie de réserve modèle 1854 transformé ; sabre de dragon modèle 1854 transformé.

Le remplacement des sabres actuellement en service par des sabres neufs ou transformés aura lieu successivement au fur et à mesure que la production de la manufacture de Châtellerault le permettra. Des ordres particuliers seront adressés à ce sujet à chaque corps de cavalerie.

LE SERVICE DES VIVRES.

Le *Patriote*, d'Angers, journal républicain, a reçu d'un réserviste incorporé au 77^e de ligne (9^e corps) une lettre, dans laquelle le passage suivant doit être remarqué :

« Pendant tout le temps des manœuvres le pain que l'on nous a donné était détestable. A notre départ d'Angers, il n'était pas cuit, il tombait sous la simple pression des doigts. Pendant les manœuvres, on nous donnait du pain biscuité. Vous ne vous figurez pas ce qu'il était ce pain ! Les soldats n'y pouvaient mordre ; on eût dit qu'il avait cent années d'existence. De tout côté, vous eussiez suivi le régiment à la trace ; on le jetait. »

« A Brissac, le pain fait par un boulanger était rempli de sable. Des hommes sont plaints aux officiers qui, après l'avoir goûté, en ont prévenu le colonel. Cela n'est pas très-bien, mais il n'en est pas moins vrai que les hommes ont dû se passer de manger parce que l'administration n'avait pas fait le nécessaire pour s'assurer que le pain livré était bon.

« A côté des vivres fournis par le gouvernement et imangeables, comme je vous l'ai prouvé, on trouvait à la cantine de quoi vivre, mais à quel prix, ô mon Dieu ! Le pain était vendu 50 centimes la livre. Le vin, 70 centimes, ce qui n'est pas trop cher, du vin, mais exorbitant pour cette espèce de teneur rouge que nous achetions. Le fromage, la viande, tout était triplé de prix, un mot, nous avons été exploités sur la plus vaste échelle. Si ceux qui avaient de l'argent n'avaient pas aidé leurs camarades moins fortunés, ces malheureux n'auraient pu supporter la fatigue de la route. »

Ainsi, ajoute le *Patriote*, nos soldats, dans nos campagnes, alors que toutes marches sont prévues, sont alimentés de la façon la plus lamentable ; à Brissac, même, on leur a donné du pain de sable ! — On est pris naturellement d'inquiétude et l'on se dit : si en temps de paix le service de l'intendance fonctionne ainsi, que serait-ce en temps de guerre ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un vol avec effraction a été commis dans la nuit d'hier au préjudice de M^m Rocher et Guibaud, négociants, rue Saint-Jean. Une ouverture du rez-de-chaussée était fermée au moyen d'un volet mobile avec crampons fixés intérieurement. Le voleur, qui devait connaître les lieux et le mode de clôture, a percé avec une meche tout le tour des crampons et a pu enlever le volet et pénétrer dans les magasins.

Il a visité les tiroirs et n'a trouvé qu'une somme de 455 fr. environ. La police fait d'actives recherches.

RENOI DE LA 2^e PORTION DU CONTINGENT DE LA CLASSE DE 1880.

La 2^e portion de la classe de 1880 était, les années précédentes, renvoyée en même temps que les hommes de la classe libérée à cette époque.

Cette année, la 2^e portion de la classe de 1880 ne sera renvoyée, selon toutes probabilités, que le 25 ou le 30 octobre prochain.

Une circulaire du ministre de la guerre fixe le départ des engagés conditionnels actuellement sous les drapeaux aux 14 et 21 novembre prochain, suivant qu'ils sont arrivés au corps en 1880 ou 1881.

Nous publierons demain cette circulaire.

LE NOUVEAU CONTINGENT.

Le contingent militaire à incorporer cette année est fixé à 167,478 hommes, dont 129,150 dans la première portion appelée à faire cinq ans, et 38,328 dans la seconde portion destinée à servir un an au plus. Ce contingent dépasse de 5,387 hommes (dont 2,248 hommes affectés à l'infanterie)

de 1882, et se répartit ainsi, d'après les notes du Rappel :

Infanterie	407,032
Cavalerie	20,019
Artillerie	27,880
Génie	3,372
Equipages militaires	3,082
Soldats d'administration	6,093
Total	467,478

La seconde portion du contingent sera inférieure de 1,700 hommes environ à celle de la classe précédente.

Depuis quatre jours le temps est à la pluie; à partir d'hier nous avons eu une véritable tempête, le vent souffle encore avec violence et la pluie tombe à peu près sans interruption. Cette même tempête a mis obstacle au lancement, à Saint-Nazaire, de l'*Uruguay*, navire de 3,000 tonneaux, mesurant 115 mètres de longueur, qui devait avoir lieu hier. L'*Uruguay* est le premier navire construit par les chantiers de la Loire à Saint-Nazaire.

On télégraphie de Bordeaux à la Patrie : Par suite de la persistance des pluies, la Gironde déborde; les quais de la ville et la gare maritime sont inondés. Le service des tramways est interrompu. Le fleuve charrie des épaves.

LES CHANGEMENTS DE GARNISON.

Le changement de garnison du 77^e et du 135^e de ligne s'effectuera dans l'ordre et aux jours suivants :

La compagnie de dépôt et la section hors rangs (tailleurs, cordonniers, etc.), parti d'Angers le 8 octobre et se rendront à Cholet, en deux étapes, en passant par Chemillé.

La compagnie du dépôt et la section hors rangs du 135^e quitteront Cholet le 4 octobre et se rendront à Angers également en deux étapes, en suivant le même itinéraire. Les voitures et le matériel seront conduits par les attelages du 12^e cuirassiers.

L'état-major et le 1^{er} bataillon actif du 77^e de ligne partiront d'Angers, avec le colonel et la musique, le 14 octobre, et se rendront à Cholet, en deux étapes, en passant par Chemillé. Le 2^e bataillon quittera Angers le 15 octobre et le 3^e bataillon le 16, en suivant le même chemin.

Le 4^e bataillon du 135^e partira de Cholet le 14, pour se rendre à Angers en trois étapes, en passant par Beaupreau et Ingrandes.

Le 2^e bataillon quittera Cholet le 15 octobre et le 3^e bataillon avec l'état-major le 16, suivant toujours le même itinéraire.

Jusqu'à ce jour, les vins étrangers fuchés, apportés par mer à Marseille, étaient purement et simplement jetés dans le port. Nous apprenons que ces mêmes vins seront désormais distillés et que l'alcool en provenant sera utilisé dans les hôpitaux.

Le Comité consultatif d'hygiène publique n'aurait vu aucun inconvénient à cette ingénieuse transformation. Pourvu qu'on ne s'occupe pas de faire boire ces vins tels quels aux malades... Qui sait? c'est peut-être là l'application de l'homéopathie. Les vins abusés rendent malades les gens bien portants; il pourrait bien se faire qu'ils rendent bien portants les gens malades!

Le poivre de brigue. — Le parquet de Marseille vient d'être prévenu que des industriels peu délicats fabriquaient dans cette ville du poivre fait avec des briques pilées. Voici comment on est arrivé à découvrir la fraude. Un habitant de Fontainebleau trouva récemment dans le poivre acheté chez son épicier un mélange de brique pilée. Après l'avoir fait analyser, il déposa une plainte au parquet de Fontainebleau qui fit saisir tout le poivre chez l'épicier. Celui-ci prouva, lecture en main, que ce poivre lui avait été expédié par un épicier en gros de Paris.

Par commission rogatoire, M. Clément, des délégations, s'est transporté dans le magasin de ce négociant et y a saisi tout le poivre moulu qui a été soumis à l'expertise de M. Riche, professeur de chimie à l'École de pharmacie. L'épicier en gros a, de son côté, prétendu que ce poivre lui avait été expédié d'une fabrique de Marseille, ce dont le parquet de cette ville a été informé.

ANGERS.

M. Tirard, ministre des finances, est arrivé mercredi soir à Angers.

Il est venu, dit l'*Étoile*, assister au mariage de sa nièce, M^{lle} Mairat, qui épouse M. Octave Pinot, secrétaire général des hospices à Grenoble.

Le mariage a été célébré hier matin, à onze heures, en l'église Saint-Joseph.

M. Tirard assistait à la messe de mariage et a signé sur les registres en qualité de témoin de la mariée.

Il a dû repartir d'Angers ce matin.

LE MANS.

Samedi soir, une formidable explosion a eu lieu, vers six heures, chez M. Marlas, marchand-tailleur, place des Halles, au Mans. Voici les détails qu'a publiés la *Sarthe* sur ce sinistre :

« Dans le courant de la journée, un ouvrier serrurier était venu prendre ses dispositions pour placer des sonnettes, et sans s'en apercevoir il perça de part en part un tuyau de plomb servant de conduite de gaz et dissimulé derrière la menuiserie.

« Le gaz, bien entendu, se répandit immédiatement entre le plafond du rez-de-chaussée et le parquet du premier étage.

« Le soir, M. Marlas, sentant une forte odeur de gaz, voulut en rechercher la cause, mais il s'aperçut bientôt qu'il y avait une fuite, et afin de la découvrir il se servit de l'allume-bec enflammé.

« Le feu prit immédiatement à l'endroit où le tuyau était troué et se communiqua en un clin d'œil à un mélange détonnant qui se trouvait amassé dans le plancher.

« C'est alors qu'une formidable explosion eut lieu, les vitres du magasin volèrent en éclats, le plafond d'un appartement s'écroula et M. Marlas et sa dame furent renversés violemment à terre.

« Dans sa chute, M. Marlas se contusionna légèrement la jambe.

« Une jeune fille qui était venue rendre de l'ouvrage se trouvait à ce moment dans le magasin; affolée, elle sortit précipitamment et cria au secours.

« Les voisins accoururent au bruit de la détonation, et la pompe à incendie de la Visitation fut rapidement amenée sur les lieux.

« On put heureusement, grâce à l'intelligence de M. Marlas, qui s'était précipité au compteur pour fermer le robinet, prévenir un incendie et peut-être une autre explosion qui aurait fait crouler la maison tout entière.

« Pendant toute la soirée, une foule considérable a stationné devant la maison.

« Les dégâts matériels sont assez importants. Plusieurs portes ont été brisées; les glaces de la devanture, qui avaient un centimètre environ d'épaisseur, ont été complètement pulvérisées. Quelques lames du parquet du premier étage ont été arrachées.

« Une enquête a été immédiatement commencée. »

THÉÂTRES.

Direction de MM. G. PELLIN et P. SERIN.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Demain samedi 30 septembre aura lieu l'ouverture de la saison théâtrale à Angers. On jouera *Faust*, pour le premier début de M. Gustave Pellin, 1^{er} ténor, de M. Ghelyns, baryton, de M. Toscan, 1^{er} basse, de M^{lle} Marie Redouté, 1^{re} chanteuse légère, et de M^{lle} Danglade, 1^{re} dugazon.

Dimanche 1^{er} octobre, *Si j'étais Roi*, suivi du ballet comique *les Incroyables*.

THÉÂTRE-CIRQUE. — Dimanche 1^{er} octobre (ouverture de la saison théâtrale), *le Bossu*.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Lundi 2 octobre, pour l'ouverture de la saison théâtrale, *Si j'étais Roi*. Le spectacle sera terminé par *les Incroyables*, ballet comique en un acte.

Faits divers.

Un vol très-important a eu lieu au musée de Grenoble: 4,200 médailles ont été soustraites.

On évalue, dit la *France*, à vingt mille francs environ la valeur de cette collection.

Il y a loin de l'estimation de 800,000 fr. annoncée par l'*Agence Havas*.

Un soldat appartenant au 49^e d'artillerie, faisant ses vingt-huit jours à Nîmes, vient de mettre fin à ses jours.

A propos d'*expulsés*, savez-vous comment ont fini ceux qui crochèrent la Trappe de Dombes au Plantey? C'est le *Clairon* qui nous le dit :

Le crochetage fut exécuté par Gellion-Danglar, préfet de l'Ain, Orceel, conseiller général du canton, Chambaud, directeur du *Progrès de l'Ain*, une feuille de chou rouge, et un serrurier.

Dans l'année, le préfet, mis en disponibilité, est mort subitement à Paris;

M. Orceel, mort aussi;

Chambaud, mort aussi, presque subitement, à Bourg;

Et le serrurier est devenu aveugle et misérable.

Un instituteur de Hong-Kong a envoyé au prince de Galles une stance de poésie composée par lui-même.

Jusque-là, rien d'étonnant; mais ce qui l'est davantage, c'est que cette stance, composée de soixante mots chinois, est inscrite sur un grain de riz. Le grain, soigneusement placé sous verre, dans un coffret d'argent, a été remis ces jours-ci à son destinataire.

L'année est décidément aux duels funestes; cette fois, les deux adversaires sont morts, la nouvelle nous en arrive de Russie.

A la suite d'une querelle à laquelle on a mêlé le nom d'une femme, deux officiers appartenant au régiment de la garde de Préobrajenski, le prince Schachovskoy et le comte Stolypine, arrêtaient, après une provocation, les conditions d'une rencontre; tous deux étaient liés par une amitié de longue date.

On se rendit la nuit dans la forêt de Pargolovo, près de Saint-Petersbourg. Dès que l'aube commença à paraître, les témoins armèrent les deux adversaires. Au signal convenu, une double détonation retentit, et en même temps que le comte Stolypine tombait foudroyé d'une balle qui lui avait traversé la poitrine, le prince Schachovskoy expirait, l'épine dorsale brisée par le coup de pistolet de son adversaire.

La douleur du vieux prince Schachovskoy, à la vue du corps de son fils qu'on lui rapportait, est impossible à décrire; celui-ci était le dernier rejeton de sa race; des serviteurs l'entouraient en cherchant vainement à apaiser sa douleur.

Pendant que cette scène funèbre se passait chez le prince, le général Stolypine s'agenouillait aussi devant le lit de mort de son fils.

Le Czar est, dit-on, très-affecté des suites tragiques de cette rencontre; il a ordonné une enquête, et les témoins du duel, tous officiers de la garde impériale, doivent comparaître devant un tribunal.

LA CIRCULATION DANS PARIS.

Une curieuse statistique, c'est le relevé des comptages de la circulation véhiculaire dans les principales voies de Paris. Pour établir une moyenne exacte, dans l'espace de 24 heures, il n'a pas moins fallu de vingt et un pointages opérés sur un point déterminé et à différentes époques de l'année.

La rue de Rivoli est la plus fréquentée de Paris. Le nombre des voitures de passage dans l'espace de 24 heures est de 33,232 et de 42,035 chevaux. La rue du Pont-Neuf en compte 20,682; la rue Campon, 13,040; Croix-des-Petits-Champs, 16,742; boulevard de la Madeleine, 17,524; avenue de l'Opéra, 29,460; Pont-Neuf, 8,549; Pont-Royal, 6,492; boulevard de Sébastopol, 16,843; du Palais, 9,290; Bonne-Nouvelle, 13,444; des Italiens, 20,424; Saint-Denis, 14,554; Saint-Martin, 10,925; Henri IV, 3,455; Beaumarchais, 7,405; Saint-Germain, 6,604; Saint-Michel, 5,196; Malherbes, 6,661. Les rues de la Paix, 5,036; du Quatre-Septembre, 7,994; Richelieu, 6,652; Turbigo, 6,441; Saint-Antoine, 7,803; du Temple, 3,029; de Rennes,

3,399; des Saints-Pères, 3,318; du Bac, 4,253; etc.

Ce travail, exécuté aux frais de la ville, a pour objet de s'assurer de la qualité ou de la durée des matériaux, tels que pavés, macadam, asphalte, etc., employés à consolider les chaussées.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 2 octobre 1882,

Ouverture de la saison théâtrale

SI J'ÉTAIS ROI!

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de DENNERY et BRÉSIL, musique d'ADAM.

Au deuxième acte,

LES BAYADÈRES

Divertissement réglé par M. ROUGIER.

Le spectacle sera terminé par :

LES INCROYABLES

Ballet comique en 1 acte, par M. ROUGIER.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du théâtre.

AVIS. — MM. les abonnés à l'année qui désirent conserver leurs loges sont priés de prévenir M^{me} COURANT, avant lundi 2 octobre.

AVIS IMPORTANT

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, A PARIS, ont l'honneur d'informer les Dames des départements que la Grande Exposition Générale des Nouveautés d'Hiver est fixée à **Lundi 2 octobre**; un extrait du Catalogue de cette brillante Exposition doit être publié à la 4^e page des *Grands Journaux de Paris*, portant la date du 1^{er} octobre.

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperie, Flanelles et Etoffes de fantaisie pour Robes et Costumes.

Les Nouveautés en Manteaux, Confections, Costumes, Peignoirs, Vêtements de fillettes et de garçonnets, Layettes, Modes, Lingerie, Jupes et Jupons jouissent toujours d'une grande faveur, grâce à la tradition de nos ateliers, qui n'ont pas cessé de donner le ton pour les modes nouvelles.

Les articles préparés en vue de cette mise en vente sont destinés à provoquer un étonnement général; les renseignements que nous allons publier dans tous les journaux de Paris démontreront, comme toujours, que lorsque les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE annoncent une Exposition, il s'agit de véritables occasions et de prix extraordinaires.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS.

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS. — L'administration des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, A PARIS, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Albums, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les Administrateurs des GRANDS MAGASINS DU LOUVRE, A PARIS.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, et de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 francs et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France, l'Alsace-Lorraine, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, l'Italie continentale, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande.

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE de Paris n'ayant aucune succursale, n'ont absolument rien de commun avec les maisons des départements et de l'étranger qui ont pris le même nom; ils engagent les Dames à se mettre en garde contre ces maisons qui se servent DU TITRE DE MAGASINS DU LOUVRE dans le but d'établir une confusion.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	82	81 70	Nord	2020	2020	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 70	82 70	Orléans	1335	1333 75	Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	334
4 1/2 %	110 50	110 50	Ouest	812	818 75	Bons de liquid. Ville de Paris.	527	530
5 %	116 10	115 60	Compagnie parisienne du Gaz.	1590	1590	Obligations communales 1879.	438	440
Obligations du Trésor.	509	506 4/8	Canal de Suez.	2635	2605	Obligat. foncières 1879 3 %.	441	440
Obligations du Trésor nouvelles	505	507	C. gén. Transatlantique.	450	450	Est	367	368
Bons de liq. départementaux.	522 50	521 25	OBLIGATIONS.			Midi	369	367 75
Banque de France	5410	5410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	304	503	Nord	372	371
Comptoir d'escompte	1017 50	1030	— 1865, 4 %	515	515	Orléans	370	369
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1530	1535	— 1869, 3 %	404	404	Ouest	368	368 50
Crédit de France	200	200	— 1871, 8 %	393	393	Paris-Lyon-Méditerranée.	372	371
Crédit mobilier	515	517 50	— 1875, 4 %	518	519	Paris-Bourbonnais	308	312 50
Est	760	760	— 1876, 4 %	518	519	Canal de Suez	565	562
Paris-Lyon-Méditerranée.	1680	1665						
Midi	1230	1230						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGEES.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	0	45
8 — 56 — — — — — matin (s'arrête à la Possession).	1	25
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.	3	32
7 — 15 — — — — — soir, express omnibus (s'arrête à Angers).	7	15
10 — 36 — — — — — soir, omnibus-mixte.	10	36

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8	34
9 — 37 — — — — — omnibus-mixte.	9	37
12 — 48 — — — — — soir, express omnibus-mixte.	12	48
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.	4	44
10 — 24 — — — — — soir, express-poste.	10	24

Le train partant d'Angers à 6 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 17.

S'adresser, pour traiter, à M. ROUILLE, maçon, rue du Marché-Noir, n° 10, ou au notaire. (535)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1882,

UN MORCEAU DE VIGNE
De 44 ares

D'un bon rapport

Situé à la Butte-à-Ricasseau, proche le Tunnel.

S'adresser étude de M^e LAUMONIER, ou à M. CROUET, rue Basse-Saint-Pierre.

A VENDRE

Un JARDIN bien affruié
Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE PETITE PROPRIÉTÉ
Nommée le Petit-Epluchard,
Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^{me} MRSNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER
GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,
Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,
Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Composée ainsi qu'il suit :

Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres aux premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.

Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

A CÉDER

Pour cause de cessation d'affaires,
ATELIER et MATÉRIEL
De Plombier, Pompier et Chaudronnier.
Bon outillage.

S'adresser à M. LÉPINGLEUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON

Située rue Saint-Jean, nos 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

A VENDRE

Une JUMENT BRETONNE, 8 ans, suitée d'une pouliche de 6 mois, alezane, de Racine, étalon du haras de La Roche-sur-Yeu, et supposée pleine d'un étalon du haras de Saumur.

S'adresser à M. HARRY, Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé.

A VENDRE imprimerie très-ancienne, chef-lieu 75,000 âmes; bénéfice net 18 à 22,000 fr., fort matériel; prix 90,000 francs. S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un **petit clerc** sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.
On demande de suite, pour garçon de magasin, un jeune homme de 13 à 14 ans. (578)

BOUILLON INSTANTANÉ
TRUBERG
5 Médailles d'Or, 3 Gr^{ds} Dipl^s d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUX, MOLLY, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (289)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Reynal, le biberon-soupage de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgre
COSMYDOR
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général: 25, Rue Bergère, à Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le